



Habitations de tourisme sur terrain non constructible : quelles p

Par **cedric0707**, le **13/01/2016** à **15:44**

Bonjour,

Je travaille sur un projet immobilier qui consiste à installer sur un même terrain plusieurs habitations destinées à la location touristique (pas tout à fait un hotel, mais assez proche). Le terrain doit être relativement grand et aussi "naturel" que possible, et mes seules options se trouvent être des "terrains de loisirs", autrement dit du non constructible.

Si je souhaite y construire 5 habitations de 35/40m² chacune, quelles sont mes options?

- Sous réserve que nous arrivions à le convaincre de la pertinence du projet pour la ville, le maire a-t-il le pouvoir d'autoriser un tel projet? est-ce que c'est du déjà vu ou est-ce qu'obtenir un "oui" serait totalement exceptionnel?
- Faut-il faire modifier le PLU? Dans ce cas quels sont les délais et les chances de réussite (encore une fois - si le maire est de notre côté)?
- Y a-t-il d'autres options?

J'ai lu que les habitations légères de loisir (démontables) sur terrain non constructible sont soumises à simple autorisation de la commune. Est-correct? Cela passe-t-il par la création d'un Parc de Résidences Loisir? Dans ce cas quid d'installations non démontables type fosse sceptique etc.?

Merci d'avance!
Cedric

Par **talcoat**, le **14/01/2016** à **11:20**

Bonjour,

Le projet doit être en adéquation avec le règlement du document d'urbanisme, un terrain classé en zone non constructible...reste inconstructible tant que le zonage n'a pas changé.

Cordialement